

Mairie de NEUILLY LE REAL

2, place de la Mairie

BP12

03340 NEUILLY LE REAL CCT 3

☎ 04 70 43 81 47

email mairie-neuilly-le-real@pays-allier.com



Inscription sur les listes électorales

Qui peut être électeur ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- Être de nationalité française. (les citoyens Européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes. Ils devront fournir un justificatif de leur nationalité et un justificatif de domicile),
- Jouir de ses droits civils et politiques.
-

Où s'inscrire ?

- Soit à la Mairie de son domicile (ou de sa résidence : dans ce dernier cas, il faut y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois),
- Soit à la Mairie d'une commune dans laquelle on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- Soit à la Mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence en tant que fonctionnaire public.

Documents à fournir

- Justificatif de nationalité Française en cours de validité ou expirée depuis moins d'un an (Carte nationale d'identité, passeport, certificat de nationalité, décret de naturalisation),
- Justificatif de domicile :
 - ♦ S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - ♦ S'il s'agit du domicile de vos parents : attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui + un justificatif de domicile du parent,
 - ♦ S'il s'agit de votre résidence : justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune,
 - ♦ Si vous êtes seulement contribuable : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans.

Quand s'inscrire ?

Entre le 1^{er} mars et le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.